

SAS C.D.C

EXPERTISE COMPTABLE – AUDIT - CONSEIL



31 Ter Avenue Michel CREPEAU
BP 73125
17033 LA ROCHELLE CEDEX 1
☎ : 05 46 41 74 38
Fax 05 46 34 19 42
cabinet@cabinetcdfcfr

MISSION LOCALE

ROCHEFORT MARENNES OLERON

1, avenue Maurice Chupin
Parc des Fourriers
B.P. 20294

17312 ROCHEFORT CEDEX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

À l'assemblée générale de l'association Mission Locale Rochefort Marennes Oléron,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Mission Locale Rochefort Marennes Oléron relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.821-53 et R.821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

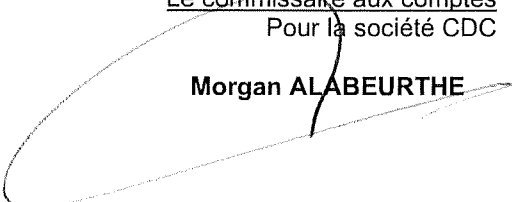
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non -détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve, ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LA ROCHELLE le 11 mai 2026

Le commissaire aux comptes
Pour la société CDC

Morgan ALABEURTHE



Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	34 592,68	23 839,06	10 753,62	14 206,97
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	3 862,02	3 862,02		
	Autres immobilisations corporelles	60 561,51	54 742,09	5 819,42	11 297,08
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
ACTIF CIRCULANT	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	671,47		671,47	671,47
	TOTAL (II)	99 687,68	82 443,17	17 244,51	26 175,52
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	403,20		403,20	
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	367 424,84		367 424,84	211 901,36
	Charges constatées d'avance	6 477,86		6 477,86	5 749,98
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	929 246,52		929 246,52	1 099 931,44
	TOTAL (III)	1 303 552,42		1 303 552,42	1 317 582,78
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		1 403 240,10	82 443,17	1 320 796,93	1 343 758,30
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				671,47	671,47
(2) dont créances à plus d'un an					

31/12/2025

Règlement ANC 2022-06

31/12/2024

STECO Rochefort

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	667,20	
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	1 402 398,00	1 557 161,82
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		2 000,00
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	20 000,00	49 551,34
	Utilisations des fonds dédiés		
CHARGES D'EXPLOITATION	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	900,00	
	Autres produits	3 315,77	0,85
	Total des produits d'exploitation	1 427 280,97	1 608 714,01
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	230 827,43	222 717,09
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	69 717,96	66 608,00
	Salaires	867 928,45	897 769,72
	Cotisations sociales	282 545,74	312 478,29
	Dotation aux amortissements et dépréciations	7 977,41	10 544,28
	Dotation aux provisions	20 356,00	20 000,00
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	953,60	
	Autres charges	2 650,96	2,51
	Total des charges d'exploitation	1 482 957,55	1 530 119,89
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(55 676,58)	78 594,12

Compte de Résultat

2/2

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(55 676,58)	78 594,12
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	2 373,45	3 049,00
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Total des produits financiers	2 373,45	3 049,00
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER	2 373,45	3 049,00
	RESULTAT COURANT avant impôts	(53 303,13)	81 643,12
	Produits exceptionnels		10 540,40
	Charges exceptionnelles		
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		10 540,40
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices		
	TOTAL DES PRODUITS	1 429 654,42	1 622 303,41
	TOTAL DES CHARGES	1 482 957,55	1 530 119,89
	EXCEDENT ou DEFICIT	(53 303,13)	92 183,52
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Dons en nature		
	Prestations en nature	90 894,64	88 321,08
	Bénévolat		
	TOTAL	90 894,64	88 321,08
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens	90 894,64	88 321,08
	Prestations		
	Personnel bénévole		
	TOTAL	90 894,64	88 321,08

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Règles et Méthodes Comptables

Créée en 2000, la Mission Locale est une association pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Son secteur géographique s'étend sur les 40 communes regroupées en une Communauté d'agglomération Rochefort-Océan et deux Communautés de communes : Ile d'Oléron et Bassin de Marennes.

Elle s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans, sortis de l'école et domiciliés sur le territoire de la structure. 15 conseillers professionnels sont à leur écoute, pour les accompagner dans leurs démarches d'orientation professionnelle, de formation, d'emploi et pour résoudre leurs difficultés ponctuelles en matière de transport, santé, logement, financières.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur résultant des arrêtés de l'Autorité des Normes Comptables. A savoir :

- ANC 2022-06 et à jour des nouveaux règlements relatifs au plan comptable général.
- ANC 2022-04 et à jour des nouveaux règlements relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 320 797 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de **1 429 654 euros** et un total charges de **1 482 958 euros**, dégageant ainsi un résultat de **-53 303 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12 mois**.

HYPOTHESES DE BASE

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable Général.

Règles et Méthodes Comptables

APPLICATION DU REGLEMENT ANC N° 2022-06

L'incidence de l'application du règlement ANC n°2022-06 sur les comptes annuels ci-dessous est le suivant :

- Les transferts de charges ont été reclassés en autres produits d'exploitation
- Reclassement des produits et charges exceptionnels en produits et charges d'exploitation ;
- La dotation pour risque comptabilisée initialement en charge exceptionnelle a été reprise en produit exploitation.

L'impact de l'application du règlement ANC n°2022-06 sur l'exercice précédent est le suivant :

- Impacts de présentation sur le Résultat :

	N-1 avant application du règlement ANC 2022-06	N-1 avec application du règlement ANC 2022-06	N avec application du règlement ANC 2022-06
Autres produits		10 540.00	
Charges externes			2 640.00
Charges de personnel		- 24 551.34	- 12 904.07
Résultat exploitation			
Transfert de charges	24 551.34		
Résultat exceptionnel	10 540.00		

METHODES DES COUTS HISTORIQUES

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en euros courants.

METHODES SPECIFIQUES

L'entité utilise la méthode à l'avancement pour la détermination des opérations partiellement exécutées à la clôture de l'exercice.

CHANGEMENT DE METHODE

Aucune modification n'est intervenue par rapport à l'exercice précédent.

FONDS DEDIES

Au **31/12/2025**, aucune subvention pour réalisation d'actions spécifiques ne fait l'objet de fonds dédiés.

Règles et Méthodes Comptables

AUTRES INFORMATIONS

La mission locale occupe à titre gratuit, depuis 2008, des locaux mis à disposition par la CARO.

La mission locale occupe à titre gratuit, des locaux mis à disposition par la communauté des communes de l'île d'OLERON.

2 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'achat.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur brute à la valeur d'inventaire à la date de clôture.

L'entité a décidé d'inscrire en charge :

- les droits de mutations, commissions, et frais d'actes relatifs à l'acquisition des immobilisations,
- les coûts de développement.

Les Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Installation générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur en comptabilité, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur en comptabilité à la valeur d'inventaire à la date de clôture.

Règles et Méthodes Comptables

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE BILAN Actif

néant

3 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions sont rapportées au résultat proportionnellement à l'amortissement des biens primés.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions sont rapportées au résultat proportionnellement à l'amortissement des biens primés.

PROVISIONS

Les provisions pour risques et charges à la clôture concernent :

- Les provisions pour risques et charges à la clôture concernent :
 - Subv. Erip Fse Région pour 15 000 €
 - Subv avenir projet FT pour 5 356 €

Les provisions pour risques et charges reprises pendant l'exercice et utilisées s'élèvent à 20 000 €.

- Subv. Erip Fse Région pour 20 000 €

ETAT DES DETTES

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

CHARGES A PAYER PAR POSTES DU BILAN

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits d'exploitation dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE BILAN PASSIF

néant

Règles et Méthodes Comptables

5 - AUTRES INFORMATIONS

EVENEMENTS POST-CLOTURE

néant

ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE

Les indemnités de fin de carrière sont évaluées conformément aux dispositions de la convention collective de la mission locale.

L'association a souscrit un contrat d'assurance concernant ces indemnités auprès de la CNP ASSURANCE PARIS . Au 31-12-2025, il a été versé une somme de 51 191.12 € depuis la date de souscription du contrat.

INFORMATION RELATIVE A LA REMUNERATION DES CADRES

Conformément à l'art 20 de la loi 2006-586 du 25/06/2006, les plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ont perçus une rémunération qui ne sera pas communiqué car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

DETAIL DES CHARGES SUPPLEMENTAIRES

La valeur locative du local 1 avenue Maurice Chupin 17300 ROCHEFORT

Pour 12 mois est évaluée à 88 262.64 €

La valeur locative du local 25 avenue Jean Soulat 17 310 SAINT PIERRE D'OLERON

Pour 12 mois est évaluée à 2 632.00 €

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/202
			Augmentations Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Diminutions Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	1 142,40				1 142,40	
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 142,40				1 142,40	
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement	40 728,67				6 135,99	34 592,68
	Instal technique, matériel outillage industriels	3 862,02					3 862,02
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	11 181,44				5 171,44	6 010,00
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	57 040,30				2 488,79	54 551,51
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		112 812,43				13 796,22	99 016,21
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	671,47					671,47
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	671,47					671,47
TOTAL		114 626,30				14 938,62	99 687,68

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	1 142,40		1 142,40	
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 142,40		1 142,40	
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	26 521,70	3 453,35	6 135,99	23 839,06
	Instal technique, matériel outillage industriels	3 862,02			3 862,02
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	6 193,16	1 207,79	4 217,84	3 183,11
	Matériel de bureau, mobilier	50 731,50	3 316,27	2 488,79	51 558,98
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	87 308,38	7 977,41	12 842,62	82 443,17
TOTAL		88 450,78	7 977,41	13 985,02	82 443,17

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	20 000,00	20 356,00	20 000,00	20 356,00
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	105 061,15		115,50	104 945,65
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		125 061,15	20 356,00	20 115,50	125 301,65
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
TOTAL GENERAL		125 061,15	20 356,00	20 115,50	125 301,65
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			20 356,00	20 000,00	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	671,47	671,47	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	362 926,11	362 926,11	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	4 498,73	4 498,73	
Charges constatées d'avance	6 477,86	6 477,86		
TOTAL DES CREANCES		374 574,17	374 574,17	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

	31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans	
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	20 585,63	20 585,63		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	110 118,93	110 118,93		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	103 399,18	103 399,18		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	5 994,20	5 994,20		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	632,99	632,99		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	103 400,00	103 400,00		
	TOTAL DES DETTES		344 130,93	344 130,93	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	812 483,96		92 183,52		904 667,48
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau		92 183,52	(92 183,52)		
Excédent ou déficit de l'exercice	92 183,52	(92 183,52)		53 303,13	(53 303,13)
Situation nette	904 667,48			53 303,13	851 364,35
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	904 667,48			53 303,13	851 364,35

Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement				
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal				
Quotes-parts virées au compte de résultat				

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			6 477,86
Charges d'exploitation		6 477,86	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			6 477,86

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			103 400,00
Subv.état CEJ 2025		103 400,00	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			103 400,00

Legs, donations et assurances-vie

	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS		
Montant perçu au titre d'assurances-vie		
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9		
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations		
Total des produits	55 500,00	55 500,00
CHARGES		
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations		
Total des charges	13 400,00	13 400,00
SOLDE	42 100,00	42 100,00



Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits 31/12/2025 31/12/2024

Dons en nature

Prestations en nature

Bénévolat

Total

Répartition par nature de charges 31/12/2025 31/12/2024

Secours en nature

Mise à disposition gratuite de biens

Locaux Rochefort

Locaux Oléron

Prestations

Personnel bénévole

Total

85 735,08
2 586,00

88 321,08

88 321,08



Tableau de rapprochement entre les charges du compte de résultat
et du compte de résultat par origine et destination

1/2

	Missions sociales			Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions et dépréciations	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés figurant dans les rubriques		Total compte de résultat au 31/12/2025
	Réalisées en France par l'organisme	Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					Aut pds liés à la gsite du public	Aut pds non liés à la gsite du public	
		Versements à d'autres organismes	par l'organisme									
Reglement ANC 2022-06												
Achats de marchandises												
Variation de stock												
Achats de mat. approv.												
Variation de stock												
Aut. achats et chges ext.						230 827,43						230 827,43
Aides financières												
Impôts, taxes et vrst ass.						69 717,96						69 717,96
Salaires						867 928,45						867 928,45
Cotisations sociales						282 545,74						282 545,74
Dot. aux ants et dép.						7 977,41						7 977,41
Dotations aux provisions						20 356,00						20 356,00
Reports en fonds dédiés												
Valeurs des immos cédées						953,60						953,60
Autres charges						2 650,96						2 650,96
Charges financières												
Charges exceptionnelles												
Part. salariés aux résultats												
Impôt sur les bénéfices												
TOTAL						1 482 957,55						1 482 957,55



Tableau de rapprochement entre les contributions volontaires en nature
du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination

	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	Total compte de résultat au 31/12/2025
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mise à disposition gratuite de biens				90 894,64	90 894,64
Prestations en nature					
Personnel bénévole					
TOTAL				90 894,64	90 894,64

Compte de Résultat par Origine et Destination

1/2

		31/12/2025
A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION		12 mois
PRODUITS PAR ORIGINE	1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	
	1.1 Cotisations sans contrepartie	
	1.2 Dons, legs et mécénat	
	- Dons manuels	
	- Legs, donations et assurances-vie	
	- Mécénat	
	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	
	2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	
	2.1 Cotisations avec contrepartie	
	2.2 Parrainage des entreprises	
	2.3 Contributions financières sans contrepartie	
	2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	7 256,42
	3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	1 402 398,00
	4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	20 000,00
	5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	
	Total des produits par origine	1 429 654,42
CHARGES PAR DESTINATION	1 - MISSIONS SOCIALES	
	1.1 Réalisées en France	
	- Actions réalisées par l'organisme	
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	
	1.2 Réalisées à l'étranger	
	- Actions réalisées par l'organisme	
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	
	2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	
	2.1 Frais d'appel à la générosité du public	
	2.2 Frais de recherche d'autres ressources	
	3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 482 957,55
	4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	
	5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	
	6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	
	7 - VALEURS NETTES COMPTABLES DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES	
	7.1 Autres produits liés à la générosité du public	
	7.2 Autres produits non liés à la générosité du public	
	Total des charges par destination	1 482 957,55
	EXCEDENT OU DEFICIT	(53 303,13)

Compte de Résultat par Origine et Destination

2/2

		31/12/2025
		12 mois
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS PAR ORIGINE	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	
	Bénévolat	
	Prestations en nature	
	Dons en nature	
	2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	
	3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	
	Prestations en nature	90 894,64
	Dons en nature	
	Total des produits par origine	90 894,64
CHARGES PAR DESTINATION	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	
	Réalisées en France	
	Réalisées à l'étranger	
	2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	
	3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	90 894,64
	Total des charges par destination	90 894,64